



VILLE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 15 JUIN 2023

Nombre de Conseillers en exercice :	35
Nombre de votants:	35
Nombre de présents :	28
Convocations :	8 JUIN 2023

Etaient présents : Mme Luce PANE, Maire, M. Alexis RAGACHE, Mme Laurence RENO, M. Pierre CAREL, Mme Eve COGNETTA, Mme Edwige PANNIER, M. Gérard GUILLOPE, Mme Adeline POLLET, M. Hervé DEMORGNY, , Adjoints, M. Jean-François TIMMERMAN, M. Laurent CASSARD, M. Stéphane BORD, M. Stéphane FERRAND, M. Laurent FUSSIEN, , Mme Evelyne DENOYELLE, M. Luc LESIEUR, Mme Elise RIDEL, M. Pierre Arnaud PRIEUR, Mme Lisa MADELEINE, M. Clément THÉODORE, M. Loïc CAPPE, M. Jean-Baptiste BARDET, Mme Julie GODICHAUD, M. Alexis VERNIER, Mme Camille FERET, Mme Sylvie FAURE, M. Stéphane DELAHAYE, M. Jean EASTABROOK, Conseillers municipaux.

--ooOoo--

Etaient absents excusés :

- M. Christophe DELAMARE	Pouvoir à M. Alexis RAGACHE
- Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU	Pouvoir à Mme Adeline POLLET
- Mme Clarisse KIRCH	Pouvoir à Mme Elise RIDEL
- Mme Mathilde LESAGE	Pouvoir à M. Stéphane BORD
- M. Mohamed DERGHAM	Pouvoir à M. Gérard GUILLOPE
- Mme Adeline DANIEL	Pouvoir à Mme Laurence RENO
- Mme Niswat ABDOURAZAKOU	Pouvoir à Mme Edwige PANNIER

--ooOoo--

Monsieur Stéphane BORD remplit les fonctions de Secrétaire.

OBJET : Convention de réservation – Logeo Seine – Résidence Pauline Roland

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L2252-1 à L2252-5,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation notamment son article L441-1,

Considérant l'opération de construction de la résidence « Pauline Roland » de 23 logements locatifs sociaux portée par Logeo Seine sur un terrain situé à l'angle des rues Armand Barbès et Alexandre Ledru-Rollin,

Considérant la demande de garantie d'emprunt de Logeo Seine à hauteur de 100% des emprunts sollicités auprès de la Banque des Territoires pour cette opération,

Considérant qu'en contrepartie de cette garantie d'emprunt la Ville peut bénéficier de la réservation de 20% des logements locatifs sociaux de l'opération,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame la Maire à signer la convention de réservation de logements jointe à la délibération.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.
La délibération n°2023-108 est adoptée**

Le Registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
La Maire


Luce PANE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606813-20230615-2023-108-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/06/2023

Publication : 20/06/2023